

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Acquisitions

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE »N°2016-06 -
PROJET
D'AMENAGEMENT
DU SECTEUR
CONTRESTY –
SOUMET :
ACQUISITION DE
LA PARCELLE
AH934 A
MONSIEUR ET
MADAME DUBOIS

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KHAZ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.04.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.04.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15.04.2016

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2014-333 du 18 septembre 2014 relative au projet d'aménagement du secteur « Contresty – Soumet ».

Cet aménagement public permettra d'améliorer le cadre de vie de ce quartier et l'attractivité du centre-ville en facilitant le stationnement (création de 45 places de stationnement favorisant l'accès aux commerces, aux habitations et à l'école maternelle du Petit Prince).

Pour réaliser cette opération, la Ville s'est portée acquéreur d'un immeuble cadastré section AH n° 934, situé « 35 rue Contresty », appartenant en indivision à Monsieur et Madame DUBOIS.

Suite aux négociations engagées avec les propriétaires indivis, ces derniers ont donné leur accord, en date du 9 mars 2016, en vue d'une cession amiable de la parcelle au prix de 104 000.00 Euros net, conformément à l'avis France Domaine n° 2015-076V0391 du 10 septembre 2015.

L'immeuble étant voué à la démolition, la Commune dispensera le propriétaire à réaliser les diagnostics immobiliers et le certificat de contrôle de conformité des branchements d'assainissement.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à l'acquisition de cet immeuble.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 06 avril 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'acquisition de l'immeuble situé 35 rue Contresty, appartenant à Monsieur et Madame DUBOIS, tel que matérialisé sur le plan annexé à la présente, au prix de 104 000.00 Euros net.

DISPENSE les propriétaires à produire les diagnostics immobiliers et le certificat de contrôle de conformité des branchements d'assainissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire.

PRECISE que les honoraires du notaire sont à la charge de la commune.

PRECISE que l'opération sera inscrite au budget de la Ville 2016, nature 21318.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.

Le Maire,




Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 15 AVR. 2016 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 14 AVR. 2016 Par publication le : 15 AVR. 2016 Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-20160411-2016-85-DE

